



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 20 FÉVRIER 2017, À 20 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Yves Montigny	Conseiller
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

SONT ABSENTS :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
M.	Réjean Girard	Conseiller

EST AUSSI PRÉSENT :

M.	François Corriveau	Directeur général
----	--------------------	-------------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

1.1 Nomination d'un greffier

En l'absence de la greffière, il y a lieu d'adopter une résolution afin de nommer un greffier substitut pour la présente séance.

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De nommer monsieur François Corriveau à titre de greffier pour la présente séance, en remplacement de madame Annick Tremblay, présentement absente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- 6.1 Motion de félicitations au Petit Drakkar
- 6.2 Mouvement de mobilisation contre le projet Optilab

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2017-32

Rés. 2017-33



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2017, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 23 janvier 2017, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 13 février 2017

4.1.1 Vente partie du lot 3 211 037 - 25, avenue Taché

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-06 afin de vendre à monsieur Damien Fortin et madame Sylvie Delisle, une partie du lot 3 211 037, contiguë au terrain du 25, avenue Taché, d'une superficie approximative de 381 m², au prix de 4 \$ le mètre carré.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont aux frais des acquéreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Remplacement résolution 2016-354 - Procureurs cour municipale commune de Baie-Comeau pour 2017

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-09 et de mandater M^e Maxime Caron, avocat, ainsi que M^e Brigitte Bhérier, avocate substitute, pour agir à titre de procureurs à la cour municipale commune de Baie-Comeau pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2017, aux mêmes conditions que pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Remplacement résolution 2016-222 - Correction des courbes côte du lac St-Joseph - Chemin de la Rivière-aux-Anglais

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

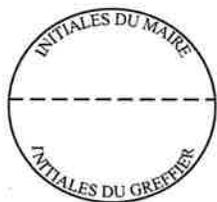
De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-11 et d'autoriser une somme de 100 000 \$ puisée à même le fonds de roulement, remboursable sur dix (10) ans ainsi qu'une somme de 100 000 \$ puisée à même

Rés. 2017-34

Rés. 2017-35

Rés. 2017-36

Rés. 2017-37



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

le Fonds Toulnostouc, pour l'exécution des travaux de correction des courbes de la côte du lac St-Joseph-Chemin de la Rivière-aux-Anglais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Radiation des mauvaises créances de l'année 2016

Rés. 2017-38

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2017-03 et d'approuver la liste de radiation des mauvaises créances de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Dépôt du rapport annuel 2016 du SCRSI

Rés. 2017-39

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2017-02 et d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités 2016 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ce rapport sera transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au ministère de la Sécurité publique, et ce, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Remplacement de la résolution 2017-09 - Demande d'aide supplémentaire pour l'entretien de chemins

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères quant à l'aide supplémentaire de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Baie-Comeau, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route à compenser;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours :

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Chemin de la Scierie des Outardes	3,5 km	Bois ronds, copeaux, bois sciés et résidus en tout genre	38 744 (voyages)

Rés. 2017-40

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-04 et de renouveler la demande d'aide financière pour l'entretien du chemin à double vocation situé sur son territoire menant à la Scierie des Outardes, sur une longueur totale de 3,5 kilomètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.7 Remplacement de la résolution 2017-10 - Appel d'offres 2016-34 - Financement crédit-bail d'un camion atelier

Rés. 2017-41

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-05 et d'accorder à la compagnie PNC Equipement Finance, représentée par Crédit-Bail Spar inc., le contrat de crédit-bail pour l'acquisition d'un camion atelier au montant de 145 846,24 \$, taxes incluses, à raison de versements mensuels de 2 109,84 \$, plus les taxes applicables, débutant à la livraison, le tout découlant de l'appel d'offres 2016-34.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et services techniques à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Disposition d'éléments d'actifs 2015

Rés. 2017-42

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-11 et d'approuver la liste des dispositions d'éléments d'actifs pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Disposition d'éléments d'actifs 2016

Rés. 2017-43

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-12 et d'approuver la liste des dispositions d'éléments d'actifs pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-44

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2017-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-45

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2017-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-46

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2017-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.13 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-47

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2017-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.14 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-48

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2017-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.15 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et de moins de 100 000 \$

Rés. 2017-49

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2017-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.16 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-50

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2017-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.17 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-51

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-09 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.18 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-52

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-10 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.19 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-53

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2017-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.20 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 18 janvier 2017

Rés. 2017-54

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-05 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 18 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2 Comité général du 20 février 2017

4.2.1 **Appel d'offres 2016-33 - Régime d'assurance collective des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau**

Rés. 2017-55

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2017-06 afin de retenir la soumission de SSQ Groupe financier pour le régime d'assurance collective - vie, maladie, salaire à court et moyen terme, décès et mutilations accidentels (DMA), protégeant les employées et employés de la Ville de Baie-Comeau, le tout découlant de l'appel d'offres 2016-33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 **Regroupement UMQ - Appel d'offres public pour le programme d'assurances des organismes à but non lucratif**

Considérant que des organismes à but non lucratif (OBNL) oeuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Municipalité ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

Considérant que l'Union de municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

Considérant que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou des assureurs identifiés;

Rés. 2017-56

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-07 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau joigne par les présentes le regroupement de l'UMQ pour un appel d'offres public, pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou des assureurs identifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 **Révocation de la nomination de Me Kelly Tremblay comme procureure à la cour municipale commune de Baie-Comeau**

Rés. 2017-57

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-12 et de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer la nomination de Me Kelly Tremblay pour le représenter devant la cour municipale commune de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.4 Plan d'action 2017 à l'égard des personnes handicapées

Rés. 2017-58

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2017-02 et d'adopter le plan d'action 2017 à l'égard des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Renouvellement - Entente de développement culturel

Rés. 2017-59

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2017-02 et d'autoriser le maire à signer l'entente de développement culturel à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ).

De plus, la Ville confirme sa participation financière de 27 500 \$ pour chacune des années de l'entente, soit 2017 et 2018, pour un montant total de 55 000 \$. La superviseure au Service des arts, de la culture et du tourisme est mandatée pour assurer la gestion et le suivi de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Renouvellement - Protocole d'entente avec Hockey junior Baie-Comeau

Rés. 2017-60

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2017-05 et d'autoriser le maire à signer le protocole d'entente avec Hockey junior Baie-Comeau, lequel prévoit le versement d'une subvention annuelle de 285 000 \$, plus les taxes applicables. Le protocole débute à la signature des parties et se termine le 30 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Appel d'offres 2016-25 - Prolongement de l'avenue du Labrador

Rés. 2017-61

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-04 et de retenir les services de l'entreprise Roland Munger inc. pour la somme de 3 586 290,33 \$, plus les taxes applicables, pour la construction du chemin dans le prolongement de l'avenue du Labrador (chaînage 0+520 à 1+630), le tout découlant de l'appel d'offres 2016-25.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt 2016-899 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Les sommes nécessaires seront puisées à même ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Aménagement du 307, boulevard La Salle

Rés. 2017-62

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-07 et d'autoriser une dépense au montant de 153 000 \$, plus les taxes applicables, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans, pour compléter les travaux d'aménagement du 307, boulevard La Salle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-63

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2017-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-64

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2017-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Listes de comptes 2016-51, 2016-52, 2017-01 et 2017-02

Rés. 2017-65

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant de numéro TR2017-05 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2016-51, 2016-52, 2017-01 et 2017-02 pour les périodes 51, 52, 1 et 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogation mineure

5.1.1 1631, rue de Mingan

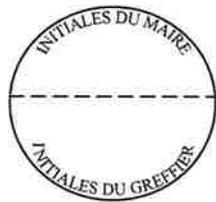
Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 1631, rue de Mingan;

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2017-66

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la largeur de l'aire de stationnement de la résidence du 1631, rue de Mingan. Le stationnement possède une largeur de 8,95 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la largeur maximale d'une aire de stationnement aménagée en cour avant est fixée à 8 m pour ce type de résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Motion de félicitations au Petit Drakkar

Rés. 2017-67

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Le maire ainsi que les membres du conseil municipal désirent adresser une motion de félicitations au Petit Drakkar pour avoir remporté le Tournoi international de hockey pee-wee à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Mouvement de mobilisation contre le projet Optilab

Rés. 2017-68

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

Monsieur Alain Charest et monsieur Yves Montigny sont autorisés à livrer un message à l'Assemblée nationale du Québec concernant le mouvement de mobilisation contre le projet Optilab, demain le 21 février, aux frais de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2017-912 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Considérant l'adoption du Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau le 16 mai 2011;

Considérant que le conseil municipal désire modifier ce règlement afin d'y apporter diverses corrections;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 23 janvier 2017;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2017-69

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le Règlement 2017-912 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2017-913 modifiant le Règlement 2006-715 concernant le traitement des élus municipaux

Considérant l'adoption du Règlement 2006-715 concernant le traitement des élus municipaux le 28 août 2006;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications audit règlement, plus particulièrement à l'article 3 concernant la rémunération additionnelle au maire suppléant;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 23 janvier 2017;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2017-70

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2017-913 modifiant le Règlement 2006-915 concernant le traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2017-71

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-09 et d'adopter, en premier projet, le règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Urbanisme - Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

Rés. 2017-72

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-06 et d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7.5 Urbanisme - Adoption d'un projet de règlement relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges

Rés. 2017-73

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-08 et d'adopter un projet de règlement relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Le conseiller Yvon Boudreau donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

La conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction.

8.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 concernant les permis et certificats

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 concernant les permis et certificats.

8.4 Projet de règlement relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

20 h 30 Monsieur Martin Lafontaine pose une question concernant la radiation des mauvaises créances



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2017-69

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le Règlement 2017-912 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2017-913 modifiant le Règlement 2006-715 concernant le traitement des élus municipaux

Considérant l'adoption du Règlement 2006-715 concernant le traitement des élus municipaux le 28 août 2006;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications audit règlement, plus particulièrement à l'article 3 concernant la rémunération additionnelle au maire suppléant;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 23 janvier 2017;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2017-70

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2017-913 modifiant le Règlement 2006-915 concernant le traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2017-71

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-09 et d'adopter, en premier projet, le règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Urbanisme - Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

Rés. 2017-72

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-06 et d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7.5 Urbanisme - Adoption d'un projet de règlement relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges

Rés. 2017-73

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-08 et d'adopter un projet de règlement relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Le conseiller Yvon Boudreau donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

La conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction.

8.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 concernant les permis et certificats

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 concernant les permis et certificats.

8.4 Projet de règlement relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

20 h 30 Monsieur Martin Lafontaine pose une question concernant la radiation des mauvaises créances



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

20 h 32 Monsieur Marcel Ste-Marie pose des questions concernant les tarifs de la bibliothèque et du Mont Ti-Basse pour les non-résidents de la Ville ainsi que sur l'accident qui a eu lieu au Centre de ski du Mont Ti-Basse

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

FRANÇOIS CORRIVEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL